

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2017/n° 82/5.7/22-11/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 14-11-2017

Date de l'affichage : 16-11-2017

OBJET :

C.C.T.C.

MODIFICATION DES STATUTS

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le VINGT DEUX NOVEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

N. CLAUDEL à JC CAMPOS

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

G. BER à F. LABARUSSIAS

Absents: V. BONVICINI

Secrétaire de séance : S. ROUS

Rapporteur : Le Maire

Par délibération du 2 octobre 2017, le conseil communautaire a formulé sa volonté de modifier ses statuts.

Il est rappelé que conformément à l'article L5211 – 20 du Code général des Collectivité Locales, les conseils municipaux des communes membres dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications de statuts.

Aussi est-il proposé au conseil municipal d'adopter le projet de modification des statuts de la communauté de communes Terre de Camargue, comme repris dans le document qui demeurera annexé à la présente.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à la majorité des voix :

Pour : 17

Contre : 7 : C. Bonato – R. Bouteiller – F. Labarussias (pro. G. Ber) – A. Bonnet – A. Jacinto – C. Bertini -

Abstentions : 4 : S. Rous – O. Bertrand – S. Pignan – N. Théodose.

- adopte les modifications proposées.



Le Maire,
Pierre Maumejean